



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vendée



Division des Ressources Humaines  
DRH 1 :  
Personnels Enseignants  
1<sup>er</sup> Degré Public  
  
Gestion collective

Chef de division :  
Nadia HENAUULT-MALLET

Dossier suivi par :  
Sylvie LOMBARD

Tél. 02.51.45.72.35  
Fax 02.51.45.72.89  
ce.pub185@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot  
BP 777  
85020 LA ROCHE / YON CEDEX

La Roche sur Yon, le 16 novembre 2015

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale de Vendée

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles de Vendée

S/C de : Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale de  
Circonscription

**Objet : Droit individuel à la formation – Année scolaire 2016-2017**

**Références :** Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié  
Cirulaire n°2011-202 du 14 novembre 2011

Je vous informe de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour les formations se déroulant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Une présentation de ce dispositif ainsi qu'un dossier de candidature téléchargeable sont disponibles :

- sur le site de la DSDEN de Vendée  
<http://www.ia85.ac-nantes.fr>
- sur le site académique rubrique « Alexandria » à l'adresse suivante :  
<http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/>

Le dossier complété et signé sera transmis pour avis à l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour le **22 Janvier 2016 impérativement** compte tenu des délais d'instruction.

La notification de décision sera transmise sous le couvert de l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription après examen en CAPD.

Anne-Marie BAZZO